

N° 2026 - 149

Le Maire de la Commune de Carignan de Bordeaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2211-1, L. 2212-1, L. 2212-2, L. 2212-5, L.2213-1, L. 2213-2, L. 2213-4, et L.2213-6, traitant des pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation et de stationnement,

Vu le décret N°2001-251 du 22 mars 2001 relatif à la partie réglementaire du Code de la Route et notamment les articles R110-1, R110-2 et R411-1 et suivants,

Vu le code de la voirie routière et notamment les articles L. 111-1, L. 113-1, R* 113-1, L. 162-1, R* 162-1,

Considérant l'organisation de la fête d'Halloween par l'association ACPE, le parking situé place de la République 33360 Carignan de Bordeaux, sera fermé au stationnement samedi 31 octobre 2026 entre 15H et 2H le dimanche 1er novembre.

ARRETE

ARTICLE 1er –

La circulation et le stationnement des véhicules sera réglementée samedi 31 octobre afin de permettre la mise en place de l'évènement Halloween de l'ACPE.

ARTICLE 2–

Le parking sera fermé à la circulation et au stationnement entre 15h00 et 2H00, place de La République, 33360 Carignan de Bordeaux les samedi 31 octobre et dimanche 1er novembre 2026.

ARTICLE 3–

Les panneaux de signalisation et de déviation nécessaires seront mis en place pour l'application du présent arrêté.

ARTICLE 4– ampliation du présent arrêté sera adressée à

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Latresne.

Monsieur le Commandant de la Caserne des Pompiers de Bordeaux.

Les services techniques de la commune de Carignan de Bordeaux.

L'intéressée

Fait à Carignan de Bordeaux, le 14 septembre 2026

Le Maire,

Christophe COLINET